

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 62 (1989)

Heft: 3

Rubrik: Lire - voir - entendre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

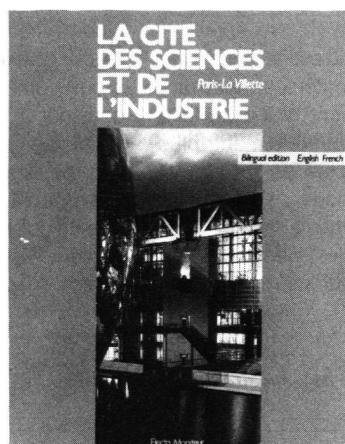
La Cité des sciences et de l'industrie

Paris – La Villette

par Jacques Lissarrague
et Dominique Baudry,
Hélène Diebold, Doumig Le Cuziat,
Jacques Lichnerowicz
168 pages, 215×280 mm
Editions Electa Moniteur
17, rue d'Uzès, F-75002 Paris

La Cité des sciences et de l'industrie (CSI) de la Villette est une réalisation exceptionnelle, pratiquement unique au monde, tant pour son architecture que pour le «contenu» du musée.

Dès le rapport définissant les lignes générales du projet que j'ai rédigé en 1978/79, il paraissait évident que l'échelle du bâtiment et la nécessité d'une véritable flexibilité dans une utilisation conduiraient à inventer une architecture intérieure novatrice: celle-ci servant de cadre à des aménagements fixes et à des expositions temporaires ou à évolution lente.



En liaison avec les entreprises sélectionnées en fonction des objectifs poursuivis, les équipes de la CSI ont donc imaginé un ensemble «système/espace» qui n'a pas son équivalent ailleurs. Dix ans après la réalisation du Centre Georges-Pompidou s'est édifié un bâtiment trois fois plus grand que

celui-ci, dont l'architecture procède du même esprit.

Comment utiliser réellement le volume disponible? A la Villette, nous nous sommes efforcés de construire des systèmes permettant de créer de véritables architectures possédant une qualité et une unité comparables, voire supérieures aux espaces permanents des architectures traditionnelles. En outre, nous avons conservé la possibilité de faire évoluer de façon continue les aménagements, selon les besoins et sans renoncer à la perception des grands volumes créés par Adrien Fainsilber.

L'équipe de Jacques Lichnerowicz a dirigé cette réalisation qui fera date dans l'histoire des grandes structures ouvertes au public.

A la Cité des sciences et de l'industrie, le visiteur pénètre dans un «espace magique». Il comprend immédiatement que la réalisation technologique d'une grande unité peut être belle. C'est donc à un véritable renouvellement de la conception esthétique de l'architecture intérieure que nous conduit cette œuvre collective. Celle-ci ne s'est pas réalisée sans difficultés et tensions. Elle est aujourd'hui la manifestation d'un moment exceptionnel dans l'évolution de la muséologie.

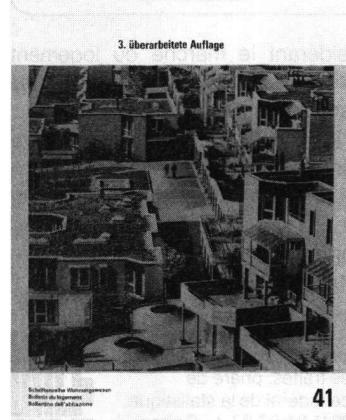
Il est particulièrement heureux que, grâce à l'appui de la Fondation Crédit National et à la collaboration des «acteurs» de la CSI, ce livre ait pu voir le jour. Nul doute qu'il rencontre auprès du public aussi bien que des spécialistes, un succès qui prolongera en France et à l'étranger celui de la Cité elle-même.

Maurice Lévy

L'habitat en Suisse

3^e édition remaniée

**Siedlungswesen
in der Schweiz**



Est paru dans le *Bulletin du logement*, publication de l'Office fédéral du logement et de la Commission de recherche pour le logement, le volume 41. C'est la troisième édition, remaniée, de «L'habitat en Suisse», publié une première fois en 1978, une deuxième en 1982.

On trouvera exposé ce qui conditionne notre habitat sur le plan politique, culturel, démographique, économique et géographique. Puis la description et les objectifs des instruments de la politique de l'urbanisation, tels que la promotion régionale de l'économie, l'aménagement du territoire, la planification des transports, la protection de l'environnement, la politique énergétique.

Quant au logement en Suisse, à la situation sur le marché, aux moyens d'intervention de la politique fédérale, on en trouvera le tableau circonstancié, de même qu'un chapitre sur la structure et l'importance économique et sociale de l'industrie du bâtiment.

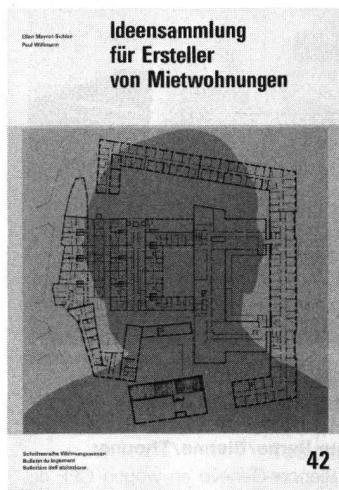
D'une manière générale, les auteurs se sont efforcés, au-delà de l'inventaire et du descriptif, de cerner les problèmes et d'indiquer les stratégies propres à en favoriser la solution.

Une fois encore, plusieurs services fédéraux, ainsi que les organisations de l'industrie suisse du bâtiment ont coopéré à ce travail qui s'adresse à tout lecteur suisse ou étranger désireux de se faire une idée des particularités de l'habitat dans notre pays. La Suisse étant par ailleurs membre de la Commission économique pour l'Europe («ECE») et de son sous-comité de l'habitation, de la construction et de la planification, elle est tenue de présenter tous les cinq ans son rapport sur l'habitat, obligation à laquelle répond également le présent ouvrage.

La traduction française paraîtra au printemps 1989.

*Office fédéral du logement
Service d'information*

Suggestions aux constructeurs et propriétaires d'immeubles locatifs



Vient de paraître le volume 42 du *Bulletin du logement* édité par l'Office fédéral et la Commission de recherche pour le logement sous le titre « Suggestions aux constructeurs et propriétaires d'immeubles locatifs ».

Sur le marché du logement locatif se dessinent certains changements. La démographie laisse prévoir, pour les années 90, un affaiblissement de la demande. Et ne serait-ce qu'à l'échelon régional, le marché devrait se déplacer de l'offre vers la demande. Dans ces conditions, pour le constructeur de logements locatifs qu'intéresse un rendement à long terme, il va devenir de plus en plus important d'adapter son offre à des besoins qui évoluent.

Voici donc des suggestions qui n'envisagent que par la bande la qualité du bâti ou l'aménagement intérieur du logement locatif. Le centre d'intérêt, ce seront des aspects du logement qui ont pris de la valeur du fait du changement d'optique de ces dernières années, au-delà même de certains groupes restreints de demandeurs.

Entre autres possibilités et modèles, il s'agit de la durabilité des baux, des prix avantageux, de la flexibilité de l'offre en surface habitable, de l'utili-

sation des espaces extérieurs, d'une construction sensible à l'écologie, de convivialité, et que les occupants aient leur mot à dire. De là, se rapportant au chapitre introductif, des recettes nouvelles, illustrées d'exemples: comment s'y prendre pour réaliser, par les constructeurs eux-mêmes, mais aussi entre eux et leurs locataires, bien des innovations. En fin de travail, une documentation montrera comment, exemples de lotissements et de contrats à l'appui, des mesures ont pu déjà, en tout ou partie, se concrétiser.

Cet ouvrage fournira des repères et des jalons à qui, désireux d'innover dans le domaine du logement, s'efforce de répondre avec souplesse et imagination, pour le présent et pour l'avenir, aux défis apparus sur ce terrain.

192 pages, N° de commande 725.042 d auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel (OCFIM), 3000 Berne, ou en librairie, au prix de 20 fr.

Version française en préparation, à paraître au printemps 1989 (N° de commande 725.042 f).

Office fédéral du logement
Service d'information

Extraction de pierres et de terres

Décharge de matériaux

Instruments d'aménagement et procédures juridiques à disposition des cantons et des communes

par Kurt Gilgen et Urs Geissbühler

98 pages, 210 x 297 mm

Département fédéral de justice et police – Office fédéral de l'aménagement du territoire

Extraction et décharge de matériaux: régler les conflits par les instruments de l'aménagement du territoire

Il existe un conflit d'intérêts entre l'approvisionnement en matières premières, l'extraction de matériaux en fonction des besoins et selon les critères de sélection du site, ainsi que le dépôt contrôlé des déchets d'une part, et l'environnement construit, l'agriculture, la protection du paysage et des eaux d'autre part. Une étude publiée par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire indique aux cantons et aux communes des possibilités juridiques et méthodologiques d'aménagement.

Les matériaux pierreux se font rares. Des ressources naturelles s'épuisent ou ne peuvent être exploitées, parce que les terrains sont utilisés à d'autres fins. Il faut dès lors restreindre la consommation de cette matière première si précieuse. Simultanément, il convient d'encourager la recherche de matériaux de substitution. Il est nécessaire de garantir, par le biais des instruments de l'aménagement du territoire, l'affectation de sites qui se prêtent à l'extraction de matériaux, en tenant compte de manière équitable des intérêts de la nature et des autres utilisateurs du territoire.

L'étude de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire se préoccupe des possibilités de résoudre ces conflits d'intérêts dans les cantons et les communes. Elle examine les instruments, les procédures et les méthodes aptes à régler les problèmes. Elle présente la pratique adoptée dans les

cantons en se référant aux exigences requises par la loi sur l'aménagement du territoire et d'autres textes édictés par la Confédération, ainsi qu'à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Les données du problème ont été analysées au cours d'entretiens avec les services cantonaux compétents, lors de l'étude des cas de recours et des décisions des tribunaux, ainsi qu'à travers la littérature spécialisée.

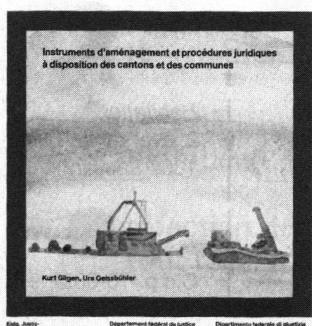
Les résultats les plus importants sont les suivants: la pratique d'octroi des autorisations d'exploiter des carrières présente de grandes différences selon les cantons. La question de l'extraction de matériaux est cependant davantage traitée dans les plans directeurs et les plans d'affectation récents. Par contre, de nombreux cantons rencontrent des difficultés avec la remise en culture d'anciennes carrières désaffectées et avec les sites de décharges.

L'étude donne une vue d'ensemble des procédures admises par la législation fédérale et cantonale; elle montre également qu'il est possible d'emprunter des chemins différents. Les procédures en matière de carrières et de décharges font l'objet d'un traitement au niveau du plan directeur et du plan d'affectation sur la base de cas concrets. Cette publication peut être obtenue, pour le prix de 10 fr., auprès de l'OCFIM, 3000 Berne (N° de commande 412.672 f. ou al.).

Département fédéral de justice et police
Service d'information et de presse

Matière sur Recouplage Éléments pour l'aménagement du territoire Éléments pour la planification du territoire

Extraction de pierres et de terres Décharge de matériaux



Eddy. Justice et Police - Département fédéral de l'aménagement du territoire

Département fédéral de justice et police - Service d'information et de presse

Département fédéral de l'aménagement du territoire - Service d'information et de presse